L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 8 MAI.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* consacre son article aux opinions du juge Chase qui, avec Sumner, est aujourd'hui ostracisé par son parti. Notre confrère rappelle que Chase, ancien démocrate de l'école de Jefferson, voulait combattre l'esclavage au moyen de la doctrine la plus extrême de la souveraineté des Etats. Il a foulé aux pieds ses principes quand il a accepté une place dans le cabinet de Lincoln et a approuvé la guerre faite au Sud. Devenu président de la Cour Suprême il a vu la politique agressive du gouvernement fédéral se continuer par les lois révolutionnaires de reconstruction. Effrayé des conséquences auxquelles la politique de guerre entraînait le pays, il a voulu réagir et lutter. Mais le Congrès a tronqué la juridiction de la Cour et a ajouté deux nouveaux juges qui sont venus faire prédominer l'esprit de parti dans ses décisions. Chase, effrayé pour l'avenir de son pays, a vu sa santé minée par le chagrin et les inquiétudes. Stanton s'est coupé la gorge, Seward a fait le tour du monde pour fuir ses pensées, Horace Greeley est mort fou, et Chase et Sumner restent accablés et sont des parias du parti qu'ils ont contribué à faire arriver au pouvoir!

Le *Times* répond au *Picayune* au sujet de l'émission par le conseil de ville de certificats 7-30; il assure que le conseil est obligé de recourir à cette mesure pour éviter des procès.

Ce journal constate l'agitation causée en ville par les nouvelles de St-Martinville et s'exprime ainsi:

En fait, la soi-disant brigade métropolitaine présente tous les caractères d'une armée permanente d'Etat inconstitutionnellement imposée à la ville pour sa paie et ses rations, et bien loin qu'il y ait lieu de s'étonner qu'elle ait trouvé de la résistance à St-Martinville, il y a lieu d'être surpris qu'on ne lui ait pas résisté dans ses précédentes excursions.

Le *Times* juge qu'il est inutile d'envoyer des renforts à St-Martinville. "Si nos jeunes gens veulent combattre, dit-il, ils ont bien de quoi ici."

Ce journal signale la réunion de gouverneurs qui doit avoir lieu à Atlanta, ce mois-ci dans le but de s'occuper d'un projet de canal reliant la rivière Tennessee à l'Océan. Notre confrère, dit ironiquement: "Supposons la chose faite et considérons le Mississippi depuis Cairo et le golfe du Mexique comme à sec!"

Le *Republican* prêche, d'une façon un peu couverte et indirecte, l'application d'une politique de rigueur à ceux qui osent résister aux gouvernements issus de la reconstruction. Il oublie que Mc Enery a été élu gouverneur, en vertu de ces lois de reconstruction, et que Kellogg et ses complices sont des rebelles et des insurgés à l'égard du gouvernement légal de la Louisiane.

L'organe radical publie sa petite théorie sur ce qu'il faut entendre par le Nord et le Sud: inutile de la réfuter.

LA GUERRE DE 1870-1871.

M. le général Ambert vient de mettre la dernière main à une *Histoire de la guerre de 1870-1871*, destinée à paraître dans quelques jours chez l'éditeur Plon, et à prendre une place à part au milieu des nombreuses publications que nous avons déjà sur cette triste période de l'histoire contemporaine. Le volume, dans lequel l'auteur passe en revue l'ensemble des événements de l'année terrible, se termine par un chapitre dont nous devons à l'obligeance de M. Plon de pouvoir offrir la primeur à nos lecteurs.

LE REMÈDE AU MAL.

Tout gouvernement qui croirait qu'il n'y a plus de religion dans le cœur des peuples, parce qu'il n'y en verrait point le goût et les pratiques, et qu'on y remarquerait au contraire de grands désordres, ressemblerait tout à fait à un propriétaire qui abandonnerait comme stérile une terre qui serait couverte de ronces et d'épines qu'il n'aurait pas arrachées, et où il chercherait du blé qu'il n'aurait pas semé. Le mauvais est inné, le bon est acquis.

DE BONALD.

I.

La guerre de 1870-1871 est l'invasion d'une race. La France a reçu de l'Allemagne un formidable choc et en a été renversée. Dans l'état de civilisation de l'Europe, les guerres modernes se composent d'opérations militaires qui sont suivies de victoires ou de défaites. La nation qui a subi les plus grandes pertes se soumet à une paix plus ou moins onéreuse, mais cette nation n'éprouve pas une ruine complète, ses provinces ne sont pas dévastées, ses villes livrées aux flammes, ses citoyens déportés ou mis à mort. Il est vrai que cette nation vaincue sur le champ de bataille, et n'ayant plus d'armée, juge dans sa sagesse quelle est l'heure fatale où la résistance devient inutile; il est vrai encore que l'adversaire victorieux reste fidèle aux droits des nations et ne favorise pas la chute du gouvernement qui a présidé à la déclaration de guerre, afin de se ménager des avantages lorsque la paix sera conclue. Quoi qu'il en soit, la France a succombé. La chute a été prompte et terrible. Cependant la France apparaissait aux yeux du monde comme une nation riche, redoutable, bien gouvernée et bien administrée. L'édifice de sa puissance semblait défier les coups du sort. Serait-ce que cet édifice n'avait que l'apparence de la solidité? Serait-ce que les pierres n'étaient que superposées les unes sur les autres et non cimentées? Serait-ce qu'il y avait des règlements et non des institutions?

Toujours est-il que nos armées n'ont pas seules succombé, mais que la nation française a été vaincue. Si l'armée seule avait éprouvé des défaites, il en faudrait chercher les causes dans sa constitution, dans son armement, dans son administration, enfin dans le commandement. Mais lorsque la nation elle-même est tombée, les causes de l'effondrement doivent se trouver dans des sphères plus vastes encore que la sphère militaire.

La révolution du 4 septembre n'est pas une cause, mais un effet. Cette révolution n'aurait pu s'accomplir dans une société forte, éclairée, morale et patriotique. Pour qu'une révolution faite par une minorité et dans de telles conditions réussisse, il faut qu'un mal profond ait atteint les sources de la vie. Pour qu'une nation assiste en quelques mois à la destruction de ses armées et à la destruction de son gouvernement, il faut que cette nation soit déjà bien malade. On rencontre chaque jour des hommes au regard fier, à la démarche assurée, dont les mouvements et les paroles indiquent la force, et qui sont mis à terre par le premier accident. Ces hommes, inquiets avec raison, cherchent et découvrent que sous l'apparence de la santé ils portaient en eux des germes de mort. La France est semblable à ces hommes; comme elle, elle doit s'interroger. L'heure est propice, lorsque le sol résonne sous les pas du conquérant, lorsque nos économies vont grossir les milliards du vainqueur, lorsque les monuments de notre capitale sont à terre, comme les ruines de l'antique Egypte. Notre pauvre France est là, couchée sur son lit de douleurs, sanglante, le regard fixe, un tronçon d'épée d'une main, et près d'elle les balances de la justice souillées et brisées. Elle nous demande à nous, ses enfants, la cause d'aussi grands malheurs. Parmi ses enfants, les plus obscurs peuvent répondre, car les obscurs ont souffert comme les illustres. Les simples et les superbes ont mêlé leur sang, et, nous le répétons, le moment est propice pour que les simples disent la vérité aux superbes.

II

Vous avez osé prononcer un jour cette parole: *La loi est athée*. Vous ne saviez pas, pauvres esprits, que vous prononciez l'arrêt de mort de la France.

La loi est athée! Arrêtez-vous un instant sur cette pensée, détournez vos yeux de cette page, et cherchez à comprendre. *La loi est athée*, c'est-à-dire que au-dessus du juge le criminel ne voit pas l'image de Dieu. C'est un homme qui le frappe parce qu'il a nui aux autres hommes. Lorsque le geôlier aura refermé sur lui la porte de la prison, le condamné ne trouvera jamais sur la paille de sa couche ces choses divines qui se nomment le repentir, la prière et le pardon. La loi, cette chose qui domine la société, pénètre partout, aux villes, aux champs, au foyer domestique, cette chose qui est respectable entre toutes, eh bien, elle est athée!

Partant de si haut, ce blasphème devait produire l'impiété dans toutes les couches sociales. A son tour, l'impiété détruisait tous les respects et toutes les croyances.

Dès que la loi n'était que le triomphe de la force, dès que l'idée de justice ne remontait pas à Dieu, tout devenait humain, c'est-à-dire soumis aux volontés et aux caprices de quelques-uns lorsque ces quelques-uns auraient pour eux la force. Après avoir séparé la loi de la religion, on en est venu à vouloir séparer l'instruction de la religion. La logique conduisait fatalement à cet abîme. Peu à peu, égarée par l'ignorance des philosophes, abandonnée à ses passions, sans guide et sans frein, la France a perdu sa foi.

Un penseur avait dit: "Il faut considérer la religion en homme d'Etat, et la politique en homme religieux. Suger, Ximénès, Richelieu ne les ont jamais séparées.

"Nulle société ne peut exister sans morale; il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole: un vaisseau dans cet état ne peut ni s'assurer de sa route, ni espérer d'entrer au port; une société sans religion, toujours agitée, perpétuellement ébranlée par le choc des passions les plus violentes, éprouve en elle-même toutes les fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux, et qui tôt ou tard entraîne infailliblement sa ruine."

Telle est l'histoire moderne de la France.

Nous avons oublié ces hommes d'Etat, ces profonds politiques qui se nommaient Suger, Ximenès, Richelieu. Nous avons été comme le vaisseau sans boussole. Nos lois et notre administration ont été fondées dans l'intérêt des familles, et le législateur n'a pas compris que la religion est inséparable de la famille. La religion est un lien invisible qui, depuis la naissance jusqu'à la mort, unit la famille. Lorsque pour la première fois l'enfant sort de la maison, on le porte à l'église, où la prière descend sur son jeune front; la dernière fois que l'homme sort de la maison, on le porte encore à l'église, qui est le seuil de l'éternité. Entre ces deux prières, la famille en a d'autres qui sanctifient sa vie, soutiennent les courages abattus, consolent des misères, et jettent des reflets lumineux sur les existences les plus douloureuses.

Séparer ces deux choses, la famille et la religion, serait impossible, même au législateur, car s'il a prise sur notre vie terrestre, deux choses lui échappent toujours, l'heure de la naissance et l'heure de la mort, la première et la dernière prière, l'élévation de l'âme vers Dieu, lorsqu'on vient de lui et lorsqu'on retourne à lui.

Mais si les libres penseurs, derrière lesquels manœuvrent les révolutionnaires, n'ont pu détruire complètement la religion dans la famille par les attaques les plus violentes, ils l'ont affaiblie dans l'*Etat* et fait le gouvernement irréligieux. C'est là qu'il faut chercher la grande cause de nos désastres. Ces désastres ont été amenés par l'indiscipline et par la faiblesse des caractères. Or, l'indiscipline sociale avait engendré l'indiscipline militaire, et les caractères avaient perdu de leur trempe par le doute et l'anéantissement des croyances viriles.

Nous ne considérons pas ici la religion au point de vue de la pratique, mais au point de vue de la pensée. Nous ne sommes pas le prêtre prêchant une doctrine, mais un citoyen, un soldat qui, après avoir observé ce qui se passait autour de lui, a constaté la puissance de l'idée religieuse sur le moral de l'homme en général. L'irréligion produit à la longue une sorte d'égarement dans l'esprit, de trouble dans la conscience. Celui qui a reçu l'instruction supérieure ou moyenne et qui est sans croyances religieuses, cherche vainement à se créer quelques règles de conduite vagues, indéterminées, et que dominent les événements. Mais le moindre souffle politique le fait varier, le plus mince intérêt le pousse tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il est le vaisseau sans boussole dont parlait Napoléon Ier. Quant à l'homme complètement ignorant et qui est privé de religion, il descend de la dignité humaine aux instincts de la brute. Dans ces dernières années, nous avons tous vu les zouaves pontificaux, qui portaient en eux l'étincelle religieuse, se montrer les plus braves de l'armée, les mieux disciplinés et les plus redoutés de l'ennemi. Nous avons vu, peu de temps après, les hommes de la Commune, tous irréligieux, commettre ces crimes sans nom, sans précédent, crimes entourés de circonstances où la lâcheté le disputait à la cruauté. L'un des officiers allemands qui a écrit sur la guerre de 1870-1871, déclare que l'ennemi a trouvé plus de patriotisme dans le clergé que partout ailleurs. Cette observation nous a frappé, et notre pensée s'est reportée sur Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

C'est que l'esprit chevaleresque s'est perdu partout en France, excepté dans les deux corps qui n'ont pas complètement oublié la discipline: le clergé et l'armée. Eux seuls ont hérité de ces grandes pensées enfantées par le christianisme: ôter au courage sa férocité, et le diriger non vers l'oppression du fort, mais vers le soutien du faible. En grandissant l'homme à ses propres yeux, la religion lui impose une sorte de respect pour sa personne. Son cœur devient plus fier. Son âme s'élance dans des régions supérieures, son intelligence se spiritualise, et tout son être se transforme. Il considère alors les choses humaines à un point de vue plus élevé, il comprend l'autorité et s'y soumet la tête haute. "Le christianisme a perfectionné ce qu'il y a eu de plus parfait chez les trois peuples les plus célèbres de l'antiquité: les arts des Grecs, les mœurs des Romains, et les lois des Juifs." Ainsi parla un écrivain. Il aurait pu ajouter que le christianisme a éclairé la vie intime de l'homme en plaçant le devoir dans la conscience.

La masse du peuple n'est pas une réunion d'écoliers dans une classe de philosophie. Le peuple ne se paye pas de mots sonores, d'idées abstraites ou d'hypothèses. Il est positif, il lui faut un point d'appui certain; les bornes de son horizon doivent être surmontées de lampes afin d'éclairer ses pas. La religion est d'une simplicité divine. Elle s'enseigne à l'enfance. Toute autre philosophie n'est pas à la portée du grand nombre. Le peuple y est corrompu par la flatterie, on fait appel à ses instincts les plus grossiers, à ses passions les plus mauvaises. On lui parle de ses droits, jamais de ses devoirs; on fait briller à ses yeux les mots de jouissances et de richesses, et l'on efface de son cœur les magnifiques expressions de sacrifice et de charité, de résignation et de dévouement. Ce ne sont pas des maximes philosophiques qui ramèneront ce bon et vaillant peuple de France dans la voie patriotique.

Notre frontière morale, notre frontière intellectuelle se sont resserrées encore plus que nos frontières territoriales. L'influence de l'esprit français sur le monde a diminué, parce que nous vivons en état de révolution. Cet état révolutionnaire vient uniquement de la perte de nos croyances, qui toutes, toutes sans exception, prenaient leur source dans la croyance religieuse.

III

Comment s'est perdue la croyance religieuse? Elle s'est affaiblie en France lorsque l'éducation a été absorbée par l'instruction. L'instruction donne à l'esprit un champ vaste et fertile. Mais si l'esprit s'étend par l'instruction, il ne s'élève pas. L'éducation seule a le pouvoir d'agrandir les âmes, de les cultiver, de les fortifier, de les développer, de les polir. L'éducation forme l'homme et creuse le relief de son caractère. L'Université distribue largement l'instruction, mais qui donc est chargé de donner à la jeunesse l'éducation qui lui manque? Quels sont les professeurs qui enseignent au jeune homme ses devoirs envers ses semblables et envers sa patrie? Nous avons des cours publics de philosophie, d'histoire, de littérature, de droit et de médecine. Toutes les sciences sont à notre portée, distribuées à pleines mains par des hommes doctes et laborieux. Mais s'il se trouvait un père de famille qui voulût donner à son fils les sentiments patriotiques de du Guesclin et de Bayard, l'indépendance d'esprit de Vauban, la bravoure chrétienne de Drouot, la vertu de Vauvenargues, si ce père de famille voulait enfin que son fils eût un grand et noble caractère, une foi éclairée, un courage indomptable, une fidélité à toute épreuve, à quelle porte ce père devrait-il frapper pour demander des maîtres?

Il existait autrefois des maisons religieuses où se formaient par l'éducation de braves et savants officiers, d'intrépides marins, des magistrats intègres et courageux. Ces religieux ne connaissaient ni la guerre, ni la navigation, ni même le code des lois. Mais ils savaient la puissance de l'éducation. Ces *Pères élevaient* la jeunesse. Tel était le terme consacré, on était *élevé*; aujourd'hui, on est *instruit*. L'enfant qui sortait de la maison paternelle retrouvait deux maîtres. Il nommait le premier *mon père*, et le second *mon colonel*. Tous deux l'*élevaient*, en lui imprimant la discipline. Tout cela est oublié. Quelques-uns reçoivent cette éducation dans la maison paternelle, où elle se transmet comme un héritage. Ces maisons sont rares. Presque toujours le jeune homme entre dans la vie publique sans principes arrêtés. On a mis sous ses yeux l'histoire des Grecs et des Romains, et il ignore l'histoire de son pays et de son temps. Aussi les caractères ont disparu et les devoirs les plus sacrés sont ignorés.

Napoléon Ier disait: "Il n'y aura jamais d'état politique fixe, s'il n'y a pas un corps enseignant avec des principes fixes...... L'Etat ne formera point une nation; il reposera sur des bases incertaines et vagues, il sera constamment exposé aux désordres et aux changements." Il disait encore: "Je sens que les Jésuites ont laissé sous le rapport de l'enseignement un très grand vide: je ne veux pas les rétablir, ni aucune autre corporation qui soit soumise à une domination étrangère; mais je me crois obligé d'organiser l'éducation de la génération nouvelle de manière à pouvoir surveiller ses opinions politiques et morales." Et ailleurs, l'empereur ajoutait: "C'est la partie morale qu'il faut surtout instituer.... Voyez comme les corporations enseignantes avaient organisé cette partie: elles en avaient trouvé le véritable secret. Si elles n'obéissaient pas à un chef étranger, on ne pourrait rien faire de mieux que de leur rendre l'instruction publique."

IV

On a décrété le service militaire personnel et obligatoire. Un grand nombre d'hommes armés seront donc réunis, apportant dans les casernes et les camps l'esprit de la cité.

Mais avant d'appeler tous ces hommes au service de leur pays, leur enseignera-t-on quel est leur devoir envers la patrie? Dira-t-on à la société française que le service militaire est non-seulement personnel et obligatoire, mais qu'il est le plus honorable des services et que nul ne pourra suivre une carrière publique s'il n'a servi son pays comme soldat? Fera-t-on que tout homme qui, par un moyen quelconque, chercherait à se soustraire au service militaire, soit l'objet du mépris de ses concitoyens?

Si ces choses ne sont pas, c'est-à-dire si l'éducation publique ne grave pas dans le cœur de tous les Français que le devoir militaire est sacré, le service ne sera jamais personnel. Sans une éducation préalable, ce service militaire ne sera pas égal pour tous, riches ou pauvres, savants ou ignorants, grands ou petits. C'est donc l'éducation du pays qu'il faut refaire. Que les professeurs de l'Université donnent l'exemple aux maîtres d'école, qu'ils proclament hautement que les deux plus grands mots de notre langue sont: *Dieu et Patrie*. Que les classes supérieures, par les lumières ou la fortune, par l'influence, la position sociale, territoriale [illegible] envoyer leurs fils [illegible]

pour tous, en temps de paix comme en temps de guerre, que l'Etat comprenne enfin que toutes les carrières, toutes, excepté la carrière ecclésiastique, doivent être sacrifiées à la carrière des armes, et que plus un jeune homme aura par ses études acquis une valeur personnelle, plus il sera utile à la défense de la patrie. Les temps sont venus où les intérêts individuels, quelque respectables qu'ils soient, doivent s'immoler à l'intérêt de la France. C'est là l'esprit qui doit animer notre pays, s'il ne veut pas disparaître de la geste de l'Europe.

Avant même le moyen âge, notre histoire de France se nommait les *Gestes de Dieu par les Francs*.

Revenons donc à Dieu, si nous voulons que sa main nous dirige et nous soutienne. Faisons sur nous-mêmes un retour énergique, et brisons pour toujours avec ce passé révolutionnaire qui détruit notre territoire moral. Depuis quatre-vingts ans, nous vivons au jour le jour, sans principes et sans institutions. L'ignorance la plus épaisse est exploitée par l'intrigue des ambitieux. Rien n'est stable. Les constitutions succèdent aux constitutions; les lois qui en sont les conséquences varient tous les dix ans, et l'esprit public, ballotté tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, se laisse aller aux courants les plus contraires. Le mal est profond, car la partie saine de la société obéit, sans mot dire, à la Révolution, qui la ruine et la déshonore.

Nous avons dit que la Révolution du 4 septembre n'était pas une cause, mais un effet. Elle s'est produite si facilement, l'attaque a été si faible, les hommes qui dirigeaient le mouvement insurrectionnel jouissaient de si peu de considération, la résistance s'est montrée tellement pusillanime, qu'il faut bien admettre que l'édifice n'était pas solide. Depuis longtemps la Révolution le minait sourdement. Une véritable désorganisation sociale se produisait depuis sous le regard de l'autorité.

La cause de cette longue Révolution, dont les crises de 1830, de 1848 et de 1870 ne sont que des effets, se trouvent dans l'affaiblissement des idées religieuses et dans le manque d'éducation, enfin dans l'abandon de l'esprit militaire. Sans idées religieuses, sans éducation, sans esprit militaire, une nation oublie toute discipline. Le remède au mal est donc de revenir à la religion, à l'éducation, aux pensées austères de la discipline. Voilà pour l'ordre moral.

Quant à l'ordre matériel, il ne saurait être que dans l'armée, dernier appui de la société française, ressource suprême des gens de bien. Rappelons ce qu'a dit à ce sujet Napoléon Ier:

"Le levier de puissance le plus sûr est une force militaire que la loi donne et dont le génie dispose. Il suffit de raisonner cette force, les contradictions s'effacent, le pouvoir s'affermit. Qu'importent au fond toutes les raisons des sophistes quand le commandement est dans sa vigueur? On contraint ceux qui obéissent à ne pas franchir la ligne de l'ordre qu'on leur trace. A la longue, ils s'y habituent. On tire l'épée, et les factieux rentrent dans la poussière."

Nous avons cherché à indiquer le *remède au mal* et non les *remèdes au mal*. En effet, le réveil du sentiment religieux, s'il n'était uni à l'éducation et à l'esprit militaire, aurait le danger d'entraîner peut-être la société vers la théocratie. L'esprit militaire seul, tel qu'il est faussement compris, amènerait le règne de la force matérielle, tandis que l'éducation qui n'aurait pas pour bases les idées que l'on est convenu de nommer idées modernes, serait un recul vers le passé. Il n'y a donc pas trois remèdes, mais un seul. Les idées religieuses sont celles de Bossuet, l'esprit militaire est celui de Turenne et de Vauban, l'éducation celle de ces anciens collèges qui élevaient des Malesherbes. Ces trois choses unies sont le remède.

M. Thiers a écrit dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*: "Il y a toujours dans les maux publics un mal réel et un mal d'imagination, l'un contribuant à rendre l'autre insupportable. C'est beaucoup de faire cesser le mal d'imagination, car on diminue le sentiment du mal réel, et on inspire à celui qui souffre la patience d'attendre la guérison, et surtout la disposition à s'y prêter."

Sans doute le mal réel est grand aux jours où nous vivons, mais le mal d'imagination est plus grand encore. On ne rencontre que désespoirs. Les gémissements frappent sans cesse nos oreilles, et les prédictions les plus sinistres troublent les esprits.

Commençons par guérir le mal d'imagination. Que les hommes énergiques et éclairés emploient tous leurs efforts à inspirer confiance aux timides et à ceux dont la vue est bornée.

Ayons courage, faisons face au péril, considérons-le froidement, et nous resterons convaincus que le mal d'imagination l'emporte de beaucoup sur le mal réel.

Quant à celui-ci, nous le guérirons dès que nous le voudrons énergiquement.

Général AMBERT.

—La police belge s'occupe activement d'une affaire dite d'*association internationale de malfaiteurs*, qui prend de jour en jour des proportions plus importantes. Il s'agit d'un système de vols très habiles et très variés qui se commettaient depuis longtemps déjà sans qu'on pût réussir à mettre la main sur les coupables.

Jusqu'ici quinze individus, plus ou moins tarés ou mal famés, ont été maintenus en arrestation. Parmi eux, trois ont été arrêtés à l'étranger par les soins de la division de police judiciaire de Bruxelles; deux s'étaient associés pour commettre des vols d'église à leur propre compte, faisant, comme on dit, *bande à part*.

Un des prisonniers était déjà sous le coup d'une accusation de banqueroute frauduleuse, et l'instruction de son affaire a fait découvrir une espèce de *bande noire commerciale*, qui travaillait sur une assez vaste échelle, pour tromper les négociants.

La quantité d'objets de tout genre saisis par la justice est considérable. Il y a, entre autres choses, des morceaux de poix durcie ayant servi à prendre les empreintes des serrures.

On jugera du bilan judiciaire de certains des prévenus, lorsqu'on saura que l'un d'eux a encouru douze condamnations pour vols qualifiés et simples, donnant pour bagage un total de 41 ans 2 mois de prison, parmi lesquels 15 années de travaux forcés et 25 années de réclusion, en outre 29 années de surveillance spéciale de la police. Encore n'était-ce pas le chef de l'association principale.

—On lit dans le *Journal de Rome*, du 15:

L'état du saint-père n'est pas sensiblement modifié. Il est positif que Sa Sainteté garde le lit; d'abord il avait résisté à l'injonction des médecins, qui lui prescrivaient de ne pas se lever. Maintenant il est décidé à s'y soumettre.

Il est positif que des dispositions sont prises, en vue du conclave, par le cardinal De Angelis, camerlingue de la sainte Eglise romaine, et par le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

Dans les cercles des prélats, on met en avant trois noms de candidats à la tiare. Nous les citerons, parce que ces noms sont sur toutes les bouches; il s'agirait, par ordre de chances, des cardinaux Riario-Sforza, archevêque de Naples, et Giocchino Pecci, archevêque de Perugia, nés tous deux en 1810, et enfin du cardinal Monaco La Valetta, né en 1827, qui jouit de la faveur spéciale du pontife et qui aurait été recommandé aux préférences du Sacré Collège.

— M. Louis Veuillot joue un tour malicieux et de bien bonne guerre à son vieil ennemi le *Siècle*. La feuille de la rue Chauchat continue à donner en prime à ses lecteurs: *les Papiers secrets de l'Empire*. Les marchands de vin qui feuilletaient ce recueil ont des chances de n'y point rencontrer certains billets fort gracieux écrits par M. Léonor Havin, ex-directeur politique du *Siècle*, au gouvernement du 2 décembre. C'est pourquoi M. Veuillot veut bien nous communiquer quelques-uns de ces aimables "poulets" rédigés par M. Havin (Léonor) à l'adresse des ministres et hauts employés de Napoléon III.

Voici ce que dit M. Veuillot:

On nous communique trois billets adressés à l'Empire par M. Havin. Ils ne lui font pas, non plus qu'à son *Siècle*, une figure de républicain absolument austère et intraitable. Havin, Léonor Havin, pliait devant le tyran et faisait plier le *Siècle*! Il était commode au tyran, cédait aux désirs du tyran et lui procurait des sous-préfets.

Ne pouvant tout citer, nous reproduisons le troisième billet de M. Havin, adressé au directeur-général du ministère:

Paris, le 23 mai 1858.

Cher directeur-général,

Vous n'avez pu douter que je ne prête mon faible appui au pays, à l'intérêt publique et *au gouvernement* dans une affaire qui intéresse les capitaux français. Je vais *de suite* m'occuper de cette affaire, et vous verrez demain matin, dans le *Siècle*, le cas que je fais de votre recommandation.

Recevez, monsieur le directeur-général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

L. HAVIN.

Ce ne fut point, d'ailleurs, un méchant homme que M. Havin en son temps. Il est mort d'une manière presque édifiante et dans le giron de l'Eglise, qu'il combattait pour les besoins de la boutique, le fin et madré compère normand qu'il était!

— Verdi, avant de partir pour Busseto, vient d'adresser la lettre suivante au syndic de la ville de Naples:

Naples, 9 avril 1873.

Monsieur le syndic,

Je regrette de n'avoir pu serrer la main aujourd'hui, et dire *adieu*, avant de partir, à vous particulièrement, monsieur le syndic, qui avez pris tant d'intérêt pour *Aïda*. Inutile de vous dire combien je suis content du succès, et de toutes les manifestations par lesquelles le public a voulu m'honorer.... et j'en suis content surtout pour l'art. Je suis également très heureux de ce que l'exécution et la mise en scène aient produit quelque impression. Ne parlons pas de la musique; d'autres pouvaient faire bien mieux; mais ce qu'il importe aujourd'hui, c'est de relever le théâtre *ceci à torto abbandonato* par des spectacles dignes et complets.

Ma plus grande satisfaction serait d'apprendre que cette exécution soignée a laissé quelque trace. Tel a été mon but quand je suis allé deux fois à Milan, ensuite à Parme et maintenant à Naples.

Je crois, monsieur le syndic, que vous ferez le plus grand bien à San Carlo en mettant à exécution les réformes demandées par [illegible]

Agréez, [illegible]

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible] LA JEUNESSE DES MOUSQUETAIRES [illegible]
Vendredi, 9—Bénéfice de Mme [illegible]
Dimanche, 11—Clôture [illegible]

Académie de Musique.

Changement de Programme.
Jeudi soir, 8 Mai,
THE LEFFINGWELL, MARKHAM, SATTERLEE,
Et la Troupe Burlesque de l'Académie.
THAT RASCAL THOMAS
ET
CENDRILLON.
Vendredi, 9 mai—Bénéfice de THE LEFFINGWELL [illegible]
Samedi et dimanche—Programme burlesque extraordinaire.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue [illegible]
EST ouvert [illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.
OUVERT CHAQUE JOUR.
Le dimanche, grand concert gratis.
Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix.
Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.
6 mai—1m RICHARD HOMANN.

GRAND BAL PARÉ

DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
A LA SALLE DE L'OPÉRA,
LE SAMEDI 17 MAI 1873.

Le produit de ce bal devant être affecté à la caisse de Bienfaisance.

La direction du bal désire soumettre à notre colonie française les réflexions suivantes: [illegible]

—Directeurs—
J. Girod, Chs T Dugazon, N Bouvier, Dr. Escoubas, St-Cyr Fourcade, J. Edm. Mérilh, A. Fournier, L. Lafargue, A. Bernichan, L. Marchand, C. Houbre, L. Barbier, J. P. Duberry, J. M. Sabaqué, J. J. Brunet, A. Dudoussat, J. Larrieu, M. Majeau [illegible]

Prix du billet......$2.
Les demandes d'invitation pour dames doivent être adressées à la Direction, en désignant les noms et résidences.
[illegible]
17avril—tm A. BARBIER, Secrétaire.

Aux Mères de Famille.

MICHON & SCHWEITZER,
No. 166, Rue Royale.
Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour
PREMIÈRES COMMUNIONS,
Savoir—
CIERGES [illegible]
CHAPELETS [illegible]
PAROISSIENS [illegible]
NŒUDS pour Cierges et bras,
Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres,
GANTS blancs de toute espèce,
VOILES blancs,
CRAVATES blanches de toute qualité,
—Aussi—
Un grand assortiment d'objets de piété trop long à énumérer. [illegible]
IMAGES ET MÉDAILLES DE NOTRE DAME de LOURDES.
Nous avons établi une manufacture de CIERGES [illegible]

Mme RENAUD-LEPETIT.

Modes, Chapeaux et Coiffures,
ASSORTIMENT DE FLEURS.
LA seule maison où l'on confectionne les véritables BONNETS NORMANDS pour enfants.
[illegible]
90 rue Royale.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No [illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
[illegible] LUNDI, 8 septembre [illegible]

LA MATERNELLE.

Au No 48 de la rue Carondelet.
BUREAUX DE LA "MATERNELLE",
Nlle-Orléans, 12 Avril 1873.
A Sa Grâce le Très Rév. N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans.
Cher Monsieur—[illegible]
Votre obéissant serviteur,
J. H. MILLER, Président.

† I. M. I. Nlle-Orléans, 14 avril 1873.
Au capitaine Miller, président de "La Maternelle".
Cher Monsieur—[illegible]
Je suis, monsieur, votre sincère ami,
† N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de providence des enfants.

48......RUE CARONDELET......48
[illegible]
Président honoraire,
Le Très Rév. N. J. PERCHÉ,
Archevêque de la Nlle-Orléans.
J. H. MILLER, Président.
[illegible], Secrétaire.
[illegible], Trésorier.
—Directeurs—
J. H. Miller, [illegible]
Le Dr J. W. VANCE, [illegible]

L'APPAREIL DE BABCOCK A INCENDIE.

ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock, [illegible]
A. M. GRANGER, Agent-Général. [illegible]

ASSOCIATION DU PEUPLE POUR RÉSISTER Aux Taxes inconstitutionnelles.

Bureau, No 56, rue du Camp.
[illegible]

A. ROCHEREAU, WILLIAM T. HEFF, CHARLES T. DUGAZON, [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST. NEW YORK.
16 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET
IMPORTATEURS,
Nos. 86 ET 88, RUE BIENVILLE.
SEULS AGENTS DE
CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. S CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges de Médoc et Château Yquem.
COGNAC.
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible]
La Rochelle.
GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. HOLST SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
[illegible] PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
[illegible] Conserves, etc., etc.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement dans les Heures de Départ.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
A PARTIR du 1er MAI, les trains d'agrément [illegible]
Pour la Baie St-Louis et retour......$1 75
Pour la Passe Christian et retour [illegible]
Pour Mississippi City et retour [illegible]
Pour Biloxi et retour [illegible]
Pour Ocean Springs et retour [illegible]
Pour Est Pascagoula et retour [illegible]
[illegible]
S. H. SCRANTON, Surintendant Général.
H. P. SMITH, Agent Général des Tickets.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS [illegible]

Machines à Vapeur Portatives de Hoadley,

En stock complet de MACHINES A COTON, A RIZ ET A SUCRE.
GEO. A. BARNARD,
Au No 21 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

CONCERT-TOMBOLA POUR L'établissement d'une Bibliothèque

AJOURNEMENT DE QUATRE-VINGT-DIX JOURS.
Certitude d'un Tirage Complet.
$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.
Paiement en Plein de $10,000 de Lots.
$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.
[illegible]
—LISTE DES LOTS—
[illegible]
Total, 10,000 lots, tous payés comptant......$500,000
[illegible]
THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 58...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 58.
Enseigne Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

207......Chartres Street......207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
[illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER
[illegible]
DOOLEY & BROTHER, 69 New Street, New-York.

DIVERS.

Banque du Sud—Nouvelle-Orléans, [illegible]
THOMAS LAYTON, Président.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—[illegible]
S. H. SCRANTON, Surintendant général.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent par an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent par an pour moins longtemps. [illegible]
Nlle-Orléans, 29 fév. 1873.

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— GAZ BARBARIN,

[illegible]
ROBERTS, Surintendant.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
[illegible]
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
[illegible]
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
[illegible]

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY,

[illegible] Rue du Canal [illegible]
INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, [illegible]

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
[illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

[illegible]
Mme H. BAUGNET, [illegible]

MARCHAND-TAILLEUR. PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pasquier)
140......Rue du Canal......140
DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS [illegible]

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street,
NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., [illegible]
WASHINGTON MORTON, [illegible]

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,
24 Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

TARRANT'S SELTZER APERIENT

Tendances Constitutionnelles.—[illegible]
THOS. [illegible]

PENSION FRANÇAISE A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, [illegible]

Eaux Minérales A CINQ CENTS LE VERRE:

Vichy, [illegible]
—EGALEMENT—
[illegible]
[illegible] & GAUDET.
Pharmaciens et Chimistes, [illegible] Bourbon, coin Douane.

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.
Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo.
[illegible]
Chemin de Fer Central de l'Illinois,
No. 18 de la rue Carondelet.
JAMES T. TUCKER, Agent Général.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS
[illegible]
Coin Vieille Levée et Bienville.

CASSIDY & MILLER,

Voiliers, Agents des Fabricants de Duck [illegible]
MARCHANDS DE [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] BAMBAS vs. [illegible] BOURGEOIS, [illegible] TAQUINO [illegible]
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible] [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 mai—4,24—juin 2

C. E. GIRARDEY & CO. vs J. B. ROUX-REY.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 4,[illegible]—[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 mai—31

J. TUYES, G. W. NOTT, T. B. BLANCHARD vs les Commissaires Liquidateurs de l'ASSOCIATION DU THÉATRE DE L'OPÉRA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. [illegible]—[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—31

LA BANQUE D'ÉPARGNES ALLEGHANY vs H. K. HAZLETT.
SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—4,29,27

JEAN B. ANTOINE vs. THOS. WILLIAMS & E. ANDERSON.
COUR DE LA CINQUIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. B. SCHMIDT vs. LA DAME M. J. BORDES.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,[illegible]—[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 avril—3t

SAISON DE PÊCHE 1873.

AU VIEUX
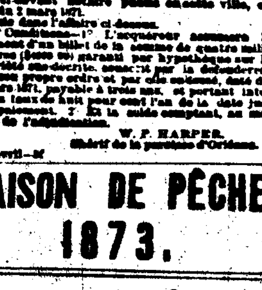
PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

LE soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, [illegible]
SEINES Coton et chanvre [illegible]
TRÉMAILLES [illegible]
EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES Soie, Fil et Coton.
CARRELETS [illegible]
HAMEÇONS [illegible]
[illegible]
A. THÉZÉ,
—A l'Enseigne du—
"Vieux Pêcheur,"
129......Passage de la Bourse......129
Entre St-Louis et Conti.
AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de E. [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—MAI 1873.
[illegible]

GRAND DÉPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(Approuvée des médecins)
CHEZ MM.
QUEYROUZE & BOIS
[illegible]

Chaux de l'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vends franco à bas prix.
SAMUEL JAMISON, seul Agent,
[illegible] rue Carondelet.

E. H. REYNES & BRO.,

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73......VIEILLE-LEVÉE......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT

Pour compte de départ.
300 Actions de la Compagnie des Abattoirs de la Ville.
PAR GABRIEL LEAUMONT—Salle d'encan rue de Chartres—SAMEDI, [illegible]
300 actions de la Compagnie des Abattoirs de la Ville (Crescent City Live Stock and Slaughter House Company).
Conditions—Comptant. 8 mai

PAR VINCENT & CO

Marchandises sèches.
PAR VINCENT & CO.—Encanteurs—Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—JEUDI, 8 mai 1873, à 10 heures, il sera vendu
Marchandises sèches étrangères et américaines, [illegible]

PAR S. HOGAN & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
300 douz. Souliers de Philadelphie.
PAR S. HOGAN & CO.—[illegible]—JEUDI, le 8 mai, à 10 heures du matin, [illegible]
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]
300 douzaines Souliers de Philadelphie.
[illegible]
Conditions, à la vente. 7 mai

PAR PLACIDE J. SPEAR

Encan des dames! Encan des dames!
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—MERCREDI et VENDREDI, 7 et 9 mai, à 11 heures, il sera vendu, au magasin de Mme F. Dupuy, [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. B.—[illegible]
mai 6, 7, 9

PAR O. VALETON

Eventails Chinois à paysages.
PAR O. VALETON, Encanteur.—JEUDI, 8 mai, à 11 heures du matin, [illegible]
—Conditions—Comptant. 7 mai

PAR S. GUINAULT.

Vente Continuée.
Meubles et Tableaux de prix.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.—[illegible]
Conditions—Comptant. 8 mai

Vente positive et sans réserve,—effectuée pour satisfaire une dette hypothécaire,—de deux propriétés bien situées.
PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]
[illegible]

Vente renvoyée à JEUDI 8 mai, à cause du mauvais temps.

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]
[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Succession de Mme Eugénie Hacker.
—No 36,253—
Vente d'un magasin d'articles de fantaisie et de modes.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, [illegible]
4 mai—4,8,12,13

PAR G. DE FERIET & CO.

Succession de LEVI C. WHITNEY.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,[illegible]
PAR G. DE FERIET & CO., [illegible]
UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE [illegible]
4 mai

Succession de Mme Irène Lamorandier, Veuve de Célestin Morel de Guiramond.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 46,[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO, [illegible]
[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve et à crédit, de Linge, Lingerie et Sacs en cuir.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVI, encanteur—Salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres.—JEUDI, 8 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—à crédit—
[illegible]
—Egalement—
[illegible]
—Et—
[illegible]
Conditions—[illegible] 8 mai

PAR EUGENE TOURNE

Ex-Barque "Ascensione", de Gênes.
[illegible]
PAR EUGÈNE TOURNÉ.—VENDREDI, 9 mai 1873, [illegible]
Conditions—Comptant. 6 mai

PAR D. E. MORPHY.

Farine de Maïs. Farine de Maïs.
PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—[illegible]
Conditions—Comptant. 8 mai

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence de prix, au No. 340 de la rue Royale, entre les rues Esplanade et Paix.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.—[illegible]
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois à deux étages, avec terrain; formant l'encoignure des rues Bienville et Johnson.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs.—Bureau, No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 10 mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'encan—
LA BELLE MAISON EN BOIS [illegible]
[illegible]

Charmante résidence de famille au coin des rues Esplanade et Prieur.
Une des plus coquettes résidences de la ville, en bois et à deux étages, avec jardin, et récemment bâtie.—Aussi l'excellent coin pour affaires, formant l'angle des rues Esplanade et Prieur, 3me District.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—[illegible]
[illegible]
27 avril—27 avril, 1 mai et 10mai

SANS LIMITE.
Pour compte de qui il appartiendra.
La Résidence en briques, avec mansarde, bien située au No [illegible] de la rue Remparts.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.—[illegible]
[illegible]
27 avril—3 mai jusq 10

PAR ALFRED BOULIGNY.

Beaux Terrains dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Miro, Tonti, Dubadie et Ouzaga.
Joseph O. Théard contre G. Amédée Bergeron et autres, pour un partage.
Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—[illegible]
[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]